

Mois	Jour	Opérations
septembre 2023	vendredi 22 à 10 h	Ouverture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes de CRCT (auprès du CNU)
octobre 2023	vendredi 20 à 16 h	Fermeture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT (auprès du CNU)
	lundi 23 à 10 h	Vérification de la recevabilité par les établissements
novembre 2023	vendredi 10 à 17 h	
	à partir du lundi 27	Réunions des bureaux des sections du CNU
janvier 2024	A partir du 8 (date déterminée par chaque établissement)	Ouverture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes de CRCT auprès des établissements uniquement
février 2024	au plus tard le vendredi 23	Fin des réunions plénières des sections du CNU
	jeudi 29 à 16 h	Date limite de saisie des CRCT accordés par les sections du CNU
mars 2024	lundi 4 à 10 h	Communication des CRCT accordés par le CNU
	8 à 16 h (date déterminée par chaque établissement)	Fermeture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes de CRCT auprès des établissements uniquement
juillet 2024	vendredi 12	Attribution des semestres de CRCT accordés par les établissements

A l'issue du congé, le bénéficiaire remet, dans les 3 mois, un rapport sur ses activités pendant la période du CRCT au président ou au directeur de l'établissement concerné qui le transmet au conseil académique ou à l'organe en tenant lieu. Ce rapport est déposé dans l'application Galaxie/NAOS et consultable par le CNU.